

United Nations

Nations Unies

GENERAL  
ASSEMBLY

ASSEMBLEE  
GENERALE

UNRESTRICTED

A/C.3/216  
2 octobre 1948  
ORIGINAL ( FRENCH  
SPANISH

Dual distribution  
-----

TROISIEME COMMISSION

Troisième session

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE  
DES DROITS DE L'HOMME

CUTIA : Amendment

Insérer dans le texte de la Déclaration un article rédigé comme suit :

Le droit de résistance adéquate de l'homme en cas d'actes manifestes  
d'oppression et de tyrannie est reconnu par la présente Déclaration.

---